


SITE INSCRIT
au titre de l'article L 341-1
du code de l'environnement


Butte de l'église de
Montaigne-la-Brisette

Décision : Arrêté ministériel
Date : 28/08/1975
Code : 50047

■ Emprise du site
□ Limite communale
□ Limite de division
cadastrale
■ Limite de parcelle
■ Bâtiment

Données :
IGN BD Parcelaire 2017
IGN Topo Vector (VMS)
Cadastral, NORMANDIE
Production :
© 2019/2020 - DREAL-NORMANDIE

0 80 160 m

